

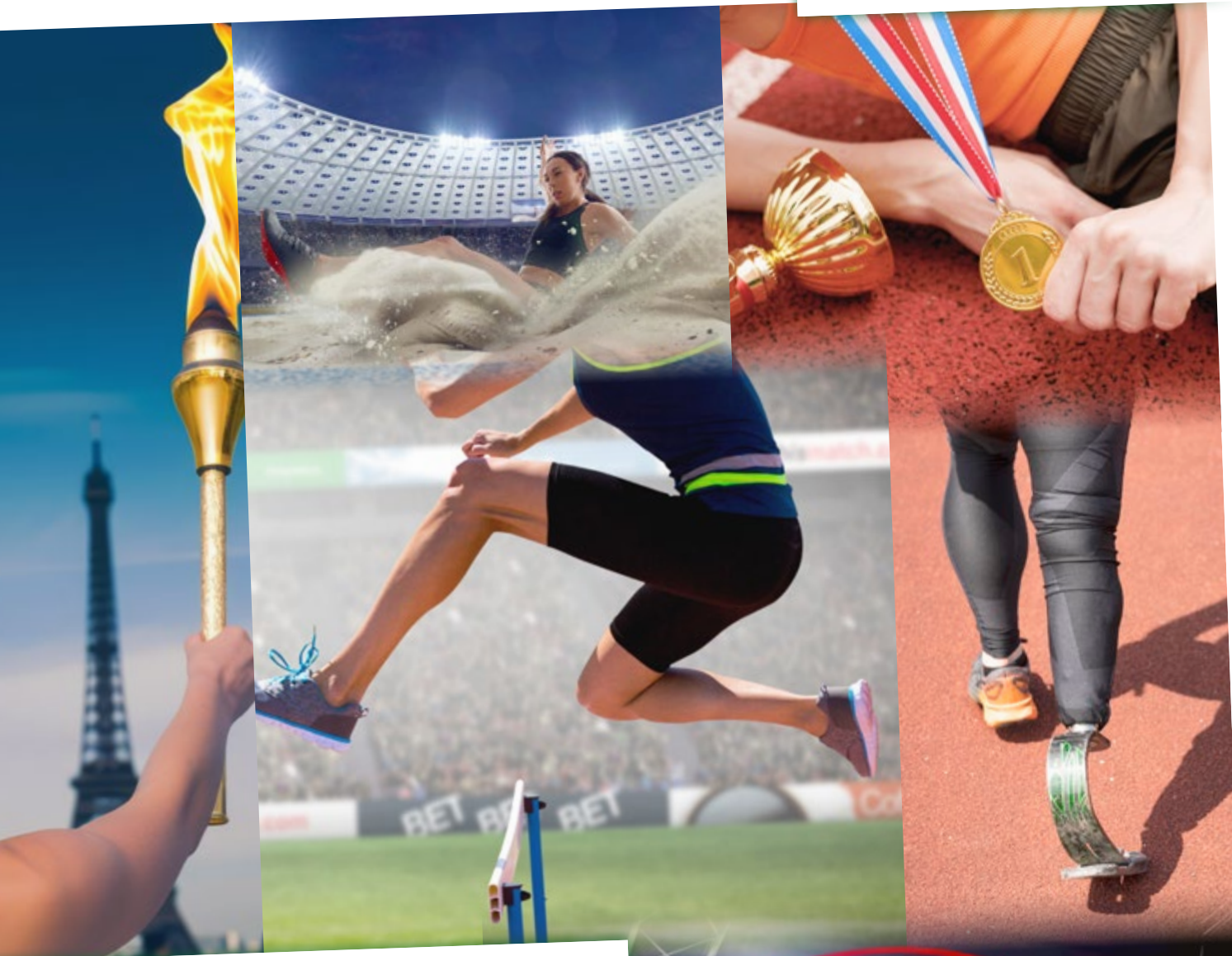
Ensemble, à Saint-Sulpice

BULLETIN D'INFORMATIONS

OCTOBRE 2024



saint-sulpice-le-guéretois
www.saintsulpicelegueretois.fr



Sommaire

L'édito du maire	2
Le conseil municipal	3
Jeunesse & vie éducative	3
Les finances	6
Travaux, équipements	8
Vie associative	8
Culture	9
Informations	10
En pratique	11
Dans vos agendas.....	12



L'ÉDITO DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,
Mes chères concitoyennes,
Mes chers concitoyens,

Je suis très heureux avec l'ensemble des élus de vous présenter notre bulletin municipal afin de vous apporter toutes les informations importantes pour notre commune, son fonctionnement et son développement.

Nous voici au début de l'automne bientôt au terme d'une année 2024 marquée par le conflit en Ukraine depuis 2 ans et par le conflit Israélo-palestinien suite aux actes terroristes du Hamas en octobre 2023, 2 zones d'intenses combats et d'instabilité au niveau planétaire alors que jamais le monde n'a eu autant besoin de paix et de fraternité face aux défis économiques et climatiques auxquels nous devons faire face.

Au niveau national après des élections européennes et une dissolution de l'Assemblée nationale tout autant improbable qu'inattendue, aucune majorité claire n'a pu se dégager créant ainsi une période de grande instabilité politique digne de la 3^{ème} république, autant de difficultés supplémentaires auxquelles il faudra faire face et nous adapter : c'est le rôle des élus locaux.

Cependant, rien ne doit entraver le besoin de développement de notre commune et de notre intercommunalité au service de nos administrés, pour cela, nous nous mobilisons au sein de l'**association des maires de la Creuse** (AMAC23) et de l'**association des maires ruraux de la Creuse** (AMRF23) afin de faire

entendre nos voix auprès de l'état en matière de subventionnement, de pérennité des services publics, de santé et d'éducation, de développement économique et d'aménagement du territoire.

Votre bulletin municipal vous donnera toutes les informations sur les projets en cours à venir ainsi que sur le budget 2023 et 2024.

En tant que 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, c'est avec un grand intérêt que je suis le chantier de réhabilitation de l'ancienne piscine de Guéret, devenu compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui a permis à l'agglomération de budgéter et d'engager ces travaux pour une réouverture courant décembre 2024/ janvier 2025 en attendant la réalisation de notre nouveau centre aquatique.

Après 4 années de fermeture les usagers ainsi que nos scolaires pourront retrouver enfin la pratique de la natation et de son apprentissage.

Dans l'attente de vous rencontrer lors des réunions de villages que nous avons organisés

sur 2023 et 2024, le conseil municipal a le plaisir de vous inviter à la **cérémonie des vœux 2025** qui se tiendra le **samedi 11 janvier 2025 à 10h** à la salle polyvalente André BOURLIAUD.

Je vous souhaite une bonne lecture en restant disponible, à votre écoute et à votre service avec mes sentiments républicains

« Dites à l'avenir que nous arrivons, un autre futur souhaitable est possible. »

— **Mathieu BAUDIN**



Éric BODEAU

Maire de Saint-Sulpice-le-Guérotois
Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge des finances et des marchés publics
Conseiller départemental



LE CONSEIL MUNICIPAL

Démission

Par courrier en date du 22 juin 2024, **Patrick SMITH**, délégué sécurité et prévention des risques, pouvoir de police, a fait connaître sa volonté de quitter toutes ses fonctions au sein du conseil municipal pour raisons personnelles.



La vie des équipes municipales

Arrivées

- Le 14 février 2024, **Stéphanie FRELICOT POITEVIN** a pris ses fonctions en qualité de Directrice Générale des Services en remplacement de **Florence NADAUD**.
- **Morgan CHABANT** a intégré l'équipe des services techniques le 1^{er} mai 2024.
- **Romain FLUZIN** a intégré l'équipe des services techniques le 3 juin 2024.

Départ

Annie DARRAUD, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), a fait valoir ses droits à la retraite en date du 1^{er} avril 2024 : nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite bien méritée.

JEUNESSE & VIE ÉDUCATIVE

Nomination des écoles

Les collectivités territoriales ont la compétence de dénomination des établissements scolaires qui leur sont rattachés. Ce moment est de ceux qui marquent l'histoire d'une collectivité.

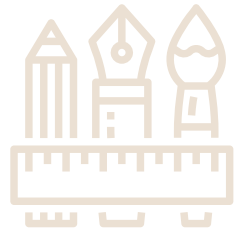
Le 7 juin 2024, la municipalité de Saint-Sulpice-le-Guérétois a vécu cet événement aussi rare que sa portée symbolique est forte. Le supplément d'âme qui manquait aux écoles a été finalisé par la nomination de ces hauts lieux de l'instruction qui construisent nos enfants. Pour cet acte la municipalité a souhaité mettre en avant des personnalités locales.

École maternelle Bernard Blot

L'école est utilisée depuis 1983. Le restaurant scolaire y est installé puis en 1989 une salle de motricité à l'étage fait la joie des enfants. En 1997 une première classe est aménagée, puis une seconde en 2001 et une troisième en 2003. Après ces différents aménagements une rénovation complète de tout le bâtiment s'imposait, cette modernisation est intervenue en 2021.

L'école maternelle s'appelle désormais école **Bernard BLOT**. Devant le **célèbre conteur, écrivain et poète local**, très ému, la plaque portant le nom de Bernard BLOT a été dévoilée par les enfants, en présence de nombreux élus, présidents, sénateur, des enseignants et des élèves, des agents et d'Éric Bodeau, maire et de son Conseil municipal.

Bernard BLOT n'était pas en terre inconnue, puisqu'enfant il a été écolier à Saint-Sulpice Le Guérétois avant d'y être nommé instituteur en 1956.



JEUNESSE & VIE ÉDUCATIVE

Lors de la cérémonie, les écoliers ont récité quelques comptines de l'auteur Bernard BLOT. Les enfants membres du Conseil municipal des enfants ont retracé sa biographie, et Annie et Andrée (anciennes directrices) ont rappelé les souvenirs des années passées ensemble.



École élémentaire Françoise Chandernagor

Cette très belle école, inaugurée en 2018, allie tradition et modernité. Par les matériaux utilisés, notamment « la Pietra Del Frioul », la construction symbolise les liens forts et fraternels qui nous unissent à la ville de **Torreano** jumelée à notre commune. L'école compte à ce jour 5 classes, 4 niveaux (78 élèves) et une classe externalisée (9 élèves) de l'IME de Grancher de l'association APAJH.

Nommer une école n'est pas un acte anodin, ce choix sert l'école publique dans son ambition éducative. Un travail de sensibilisation a été réalisé auprès des enfants du Conseil Municipal des enfants qui ont participé avec intérêt à la cérémonie, par la lecture de la biographie de Madame **Françoise CHANDERNAGOR** qui a accepté de donner son nom à l'école élémentaire.

Énarque, écrivain et romancière, Françoise CHANDERNAGOR, petite-fille de maçon de la Creuse, fille de l'ancien député André CHANDERNAGOR, reconnaît que la Creuse a toujours été son refuge et le paradis de son enfance. Femme de lettres et haut fonctionnaire locale, l'auteur s'est dit « ravie qu'une école porte [son] nom, c'est un honneur, je suis très très fière de pouvoir parrainer cette école ». Après l'inauguration, elle a dédié son dernier ouvrage, un récit autobiographique qui dévoile la terre de son enfance, la Creuse qui est le personnage principal de « l'Or des rivières ».

La cérémonie conviviale et émouvante s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Les Aji'tés : le local jeunes

Un local jeunes à Saint-Sulpice-le-Guérétois : un projet porté par la jeunesse !

Accompagnés par **Julie TAGLIA** et **Loïc CAPPELLETTO**, un groupe de jeunes dynamiques de Saint-Sulpice-le-Guérétois et des communes voisines, les AJI'tés, se mobilisent pour créer un lieu qui leur ressemble : un local jeunes !

Ce lieu convivial et modulable permettra aux adolescents de se détendre, jouer, apprendre et se divertir. Ordinateurs, jeux vidéo, musique, livres... tout sera là pour s'amuser et se connecter. Les jeunes sont impliqués dans le projet depuis le début : ils ont donné des idées, commencé à rénover le local et choisi les équipements.

Ce local jeunes sera un espace d'apprentissage, de socialisation et d'épanouissement pour tous les jeunes du territoire. Le local est opérationnel pour la rentrée de septembre grâce à une mobilisation des jeunes



Tarifs

Tarif selon Quotient Familial		< 700	< 1200	< 1500	< 2000	> 2000
Mercredis						
Cotisation annuelle (accès libre au local les mercredis)	Intracommunal*	10	20	30	40	50
	Hors commune	30	40	50	60	70
Vacances						
Accès ponctuel par demi-journée	Intracommunal	2,8	3	3,4	3,8	4,5
	Hors commune	3,8	4	4,4	4,8	5,5

Une participation supplémentaire sera demandée pour les sorties avec prestation payante

* Communes de Saint-Sulpice-le-Guérétois et de Saint-Vaury

LES FINANCES

Comprendre le **budget communal 2024****Principales dépenses**
Fonctionnement

Charges de personnel 958 374 €

Technique et administratif, restauration, école, animation, entretien



Achats et Charges à caractère général 348 694 €

Eau, combustibles, carburant, fournitures, alimentation...



Subventions aux associations 6 650 €



Indemnités 72 050 €



Adhésions & Cotisations 119 985 €

Autres 3 060 €

Total **201 745 €**

Charges financières 29 500 €

Principales dépenses
Investissement

Remboursement emprunts 170 000 €

Construction, acquisition matériels,
Travaux aménagement 387 485 €

Boulangerie et cellule commerciale (total projet : 1 168 606€);

Matériel informatique ; Matériel pour la restauration

scolaire ; Animation jeunesse (véhicule, agencement

local) ; Service Technique (acquisition matériel, travaux

voirie, aménagement agencement biens publics)

Principales recettes

Excédents de l'année antérieure 988 642 €



Dotation de l'État et Subventions 747 420 €



Impôts et taxes 796 278 €



Produits de services 119 780 €

(Restauration scolaire, animation, cimetière)t



Revenus autres 44 800 €

Loyers + autres



Subvention investissements 94 000 €

DETR ; DSIL ; Région-Fonds de compensation

Analyser le **budget communal 2023**



Principales dépenses Fonctionnement

	Charges de personnel 872 374 € Technique et administratif, restauration, école, animation, entretien
	Achats et Charges à caractère général 308 860 € Eau, combustibles, carburant, fournitures, alimentation...
	Subventions aux associations 6 460 €
	Indemnités 68 722 €
	Adhésions & Cotisations 79 867 €
	Autres 53 €
	Total 1 551 044 €
	Charges financières 29 076 €

Principales dépenses Investissement

	Remboursement emprunts 206 651 €
	Construction, acquisition matériels, Travaux aménagement 114 044 €

Principales recettes

	Excédents de l'année antérieure 663 813 €
	Dotation de l'État et Subventions 753 998 €
	Impôts et taxes 789 580 €
	Produits de services 122 990 € (Restauration scolaire, animation, cimetière)t
	Revenus autres 47 757 € Loyers + autres
	Subvention investissements 64 766 € DETR ; DSIL ; Région-Fonds de compensation

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS

Création d'une cellule commerciale et artisanale

Dès le début de cette mandature, un questionnaire vous était proposé, permettant de préciser vos attentes.

Sans surprise, la **création d'une boulangerie** était plébiscitée en première position. Nous avons donc immédiatement recherché un artisan susceptible de porter ce projet et d'offrir à la population ce service, tant attendu.

À titre indicatif en 2022, la crise de l'énergie et notamment la hausse du prix de l'électricité, a mis à mal de nombreux boulangers-pâtisseries et, malheureusement, dissuadé le premier contact sérieux qui nous avons établi, il y a maintenant 2 ans.

Comme pour saluer la nouvelle année, début 2023, une agréable surprise nous attendait, un couple de boulanger-pâtisseries, nouvellement domicilié sur la commune, nous a sollicités.

Gérants d'une boulangerie à Guéret, ils ont exprimé, un vif intérêt pour la cellule commerciale et après plusieurs réunions de travail entre la municipalité et ces porteurs de projet, nous nous sommes mutuellement engagés dans un objectif commun, vous offrir une boulangerie.

Après consultation du cabinet d'architecture « Delphine Gallerand », maître d'œuvre, l'état et la région pour l'aide au finance-

ment, fin 2023, l'appel d'offres a été lancé. Pour la majorité, ce sont des **entreprises creusoises** qui ont répondu au cahier des charges.

À partir du printemps 2024, **le chantier de construction a débuté**, actuellement la couverture du bâtiment est réalisée et tous les jours nous pouvons constater que la cellule commerciale, dans le bourg, à proximité des commerces en activité, se concrétise rapidement.

Depuis quelques années, **l'esthéticienne** avait fait connaître son souhait de disposer de locaux plus spacieux et elle a été naturellement associée au projet.

Ainsi, la structure en construction propose au rez de chaussée **267.23 m²** dont **86.67 m²** pour le salon esthétique et **180.56 m²** pour la boulangerie-pâtisserie. À l'étage, une **surface aménagée de 90.57 m²** comprendra des vestiaires hommes et femmes, des wc, des douches, une chambre, une salle de repos et un bureau pour l'usage des boulangers et du personnel.

Pour information, **880 000 € en dépenses d'investissement** sont engagés dans le



développement économique communal et nous avons la garantie, aujourd'hui, d'une participation de l'état et de la région à hauteur de 80 %. L'apport financier de la cellule commerciale, engage également les gérants respectifs qui investissent des sommes considérables dans le matériel de production.

Courant février-mars 2025, pains, viennoiseries, pâtisseries, seront disponibles en offre de proximité. Nos futurs boulangers, M. et Mme TAVERNIER, conserveront néanmoins, en parallèle, leur activité à Guéret.

Lorsque les travaux seront définitivement finalisés, l'esthéticienne, Mme DUBOS-CLARD, libèrera son local actuel pour intégrer son nouveau lieu de travail. Il est souhaitable que cet espace commercial bénéficie à une autre activité rapidement. Le conseil Municipal, restera, naturellement à l'écoute de tout porteur de projet.

Eau, assainissement collectif, eaux pluviales urbaines

Avenant aux conventions de mise à disposition de services : Transfert compétence « eau » et « assainissement ».

Dans le cadre du transfert des compétences « eau », « assainissement collectif » et « eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2020, une convention de mise à disposition des services avait été signée le 13 mars 2020, entre la commune de Saint-Sulpice-le-Guérotois et l'Agglomération du Grand Guéret. Le Conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement de la Com d' Agglo, en

date du 2 février 2023, a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur l'organisation des services techniques. Il a ainsi été décidé de proposer de créer un poste d'agent d'exploitation des réseaux et de procéder à la modification des conventions de mise à disposition de services avec les communes.

Les modifications portent sur la nature des missions exercées : **seules les missions d'entretien des espaces verts sont conservées par les communes à compter du 1^{er} juillet 2024**.



Le service des eaux du Grand Guéret a déménagé !

Une facture à régler, un renseignement à demander ? Rendez-vous désormais au **10 rue de l'Ancienne Poudrière** à Guéret, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h30 le vendredi).

Le service assure également un accueil téléphonique au **05 55 41 72 72**.

VIE ASSOCIATIVE

Tir Sportif

Deux Saints-Sulpiciens arbitres aux jeux olympiques de tirs à Châteauroux.

Christian BAILLY (Président du club de Guéret et responsable de l'arbitrage au niveau de la Fédération française) et **Danielle BAILLY** (qui gère l'école de tirs) ont fait partie de la sélection des 40 arbitres qui ont encadré les épreuves olympiques et paralympiques.



VIE ASSOCIATIVE

Musical DORÉMI

L'association **Musical DORÉMI** est implantée à Saint-Sulpice-le-Guérétois depuis 2008. Elle propose à ses adhérents une pratique régulière de la **batterie**, de la **guitare** et de la **basse** par le biais de cours d'initiation et de perfectionnement, le tout dans un contexte convivial qui favorise les échanges entre adhérents et permet un accès à la pratique de la musique pour tous.

Cette approche passe par un enseignement de la musique personnalisé, adapté au rythme, aux motivations et aux envies de chacun et par la pratique immédiate et ludique de l'instrument. Elle s'adresse à tous les publics (enfants, adultes, débutants...) et, en particulier à celles et ceux qui n'ont jamais osé franchir les portes d'une école de musique.

Ces activités se déroulent du lundi au samedi à la salle des sports de Saint Sulpice le Guérétois et sont animées par **Gérard LEBOUTET**, ancien élève de **J.M. Lajudie** et diplômé niveau supérieur des écoles Sonor.

L'association est également complètement intégrée dans le paysage culturel et éducatif local en raison de ces interventions dans les activités périscolaires de la commune.

- **Président** : Florent Murlon
- **E-mail** : musicaldoremi23@gmail.com
- **Téléphone** : **06 67 41 24 99** (Gérard LEBOUTET)
- **Facebook** : www.facebook.com/musicaldoremi23/



Rassemblement des Saint-Sulpice de France

Le fondement de l'association du **Rassemblement des Saint-Sulpice de France** est l'organisation et la participation aux rassemblements annuels des Saint Sulpice de France.

Le but principal étant de faire rencontrer pendant 2 jours de convivialité, des Saint Sulpiciens de toute la France, de faire découvrir à chacun un territoire, un patrimoine et aussi la gastronomie locale.

Cette année nous vous proposons plusieurs manifestations qui, nous l'espérons, vous feront venir nombreux au sein de notre belle commune !

- **Marchés de producteurs et d'artisans** place des Lavandières les samedis 25 mai, 29 juin, 27 juillet et 31 août de 17 h 30 à 21 h 30.
- Ainsi qu'un dernier marché le dimanche 29 septembre en partenariat avec le Trail du Petit Brionnais de 9 h à 14 h.
- **Thé dansant** le dimanche 27 octobre à la salle André Bourliaud à partir de 14 h avec l'orchestre Samuel Hidier.
- **Marché de Noël** le samedi 30 novembre à la salle des activités.



CULTURE

Atelier «dessins enfants»

Dans le cadre de la culture artistique à Saint-Sulpice-le-Guérétois, **Jean Luc BOUCHAUD**, artiste autodidacte, habitué à exposer sur le territoire et au-delà, a animé un atelier «dessins enfants» à la mine de plomb à l'école élémentaire le 7 mai .

Les enfants ont laissé libre cours à leur imagination. Leurs dessins ont été accrochés au tableau et tous ont demandé à l'artiste de revenir. Ce dernier envisage éventuellement de les inviter lors d'une de ses prochaines expositions.



Jazz à la Sout' : Festival d'été en Creuse

Dans le cadre du partenariat culturel entre Ajain, Saint Vaury et Saint Sulpice-le-Guérétois, la commune a eu le plaisir cette année d'accueillir le 18 juin « **la Scène en balade** », avec le groupe Viper Club



INFORMATIONS

Appels et SMS frauduleux

La municipalité constate et déplore l'augmentation des appels et sms frauduleux qui sévissent de plus en plus. **Nous attirons votre attention sur le fait que la Mairie de Saint-Sulpice-le-Guérétois ne s'associe et ne soutient jamais la moindre opération de prospection auprès des administrés** ; que ce soit par téléphone ou en démarchage commerciale à votre domicile.

Attention aux messages et/ou appels malveillants usurpant l'identité de sociétés, communications publicitaires ignorant le non-consentement des abonnés, pièges incitant à cliquer, sur un

Nouveaux arrivants

Vous êtes nouvel arrivant, à la recherche d'informations pratiques, pour **faciliter votre installation**, pour être rassuré et mieux connaître votre commune, vous êtes invités à vous faire connaître en mairie : un guide d'accueil vous sera remis.

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez vous munir de votre livret de famille, d'une pièce d'identité, et d'un justificatif de domicile (facture au nom du demandeur)

Vous pouvez aussi contacter la mairie par mail : mairie@stsulpicelegeretois.fr.

Raccordement à la fibre de tous les usagers

L'ARCEP (l'autorité de la régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a imposé à Orange l'**obligation de raccorder les usagers à la fibre dans tout le pays dans un délai maximum de 6 mois après que l'utilisateur ait fait la demande** auprès de son fournisseur habituel d'internet .

1. Entrée en vigueur des engagements Raccordables à la demande à compter du 12 juin 2024 au plus tard
2. Tous les immeubles non encore raccordé sont déclarés « Raccordables à la demande »
3. Orange doit rendre raccordable tout local suite à une commande d'un opérateur commercial (Fournisseur d'accès à Internet) portant sur un immeuble déclaré RAD,
4. Ce raccordement doit se faire dans un délai annoncé par Orange Infrastructures, et ne peut excéder 6 mois à compter de cette demande sauf exceptions dûment justifiées.

Ces engagements sont dès à présent opérationnels, et **opposables à Orange**. Par conséquent, et dans le respect des délais qui vous sont communiqués plus haut, tous les citoyens de la

État-Civil 2023-2024

2^{ème} semestre 2023, l'état civil s'établit ainsi :

- Actes de décès : **5**
- Actes de mariage : **5**
- Actes de naissance : **3**
- Actes de PACS (Pacte Civil de Solidarité) : **5**

1^{er} semestre 2024, l'état civil s'établit ainsi :

- Actes de décès : **11**
- Actes de mariage : **2**
- Actes de naissance : **4**
- Actes de PACS : **5**



lien douteux, pour récupérer vos données personnelles ; spam vous invitant à appeler un numéro surtaxé pour vous soutirer de l'argent...

Pour lutter contre ces appels non sollicités, signalez-les au **33 700**, la plateforme gratuite de lutte contre les SMS et appels indésirables.



Communauté d'Agglomération non encore couverte peuvent solliciter leur fournisseur d'accès à Internet et opérer une demande de raccordement à la Fibre, dans le cadre de cette procédure dite « **Raccordable à la demande** ». Le Fournisseur d'Accès à Internet a alors 6 mois pour honorer la demande du sollicitant, en mettant en œuvre auprès d'Orange Infrastructure toutes les dispositions réglementaires ad-hoc.

Concernant la procédure détaillée pour la mise en œuvre de ces raccordables à la demande, l'utilisateur doit faire une demande de raccordement à la fibre à son fournisseur d'accès à internet (Free, Orange, SFR ou Bouygues).

Ce dernier doit se retourner vers Orange infrastructure, qui doit tout mettre en œuvre pour déployer le dernier tronçon de fibre jusqu'au point de branchement.

Ensuite, c'est à l'opérateur de faire le raccordement entre le point de branchement et le domicile de l'utilisateur.

Normalement, toute cette procédure doit se faire dans un délai maximum de 6 mois.



Recensement de la population INSEE

Le recensement effectué en janvier / février 2023 a recensé : **1 942 habitants** (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024)



INFORMATIONS



Opération participative « Sensibilis'haie »

Cette opération, à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité, a pour objectif de mobiliser les collectivités et

le grand public à travers **1200 chantiers de plantation de haies** au niveau national.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse y participe pour la première fois cette année. La commune aussi a souhaité participer à ce projet qui vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire.

Les haies sont essentielles aux campagnes, à nos paysages ruraux et au maintien de la biodiversité. La commune sera accompagnée à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération de plantation.

Un **kit de plantation** de 50m linéaire sera fourni gratuitement par la Fédération des chasseurs de la Creuse, comprenant les plants d'arbres, les protections, les supports de communication et les supports pédagogiques, en échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie plantée par la signature d'une charte d'engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie plantée.

Des actions individuelles qui méritent d'être soulignées

« **Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous mais interrogez-vous plutôt sur ce que vous pouvez faire pour votre pays** ».

Citation de J-F Kennedy dans le cadre de sa campagne à l'élection présidentielle des États-Unis

C'est dans cet état d'esprit « que puis-je faire pour ma commune ou mon village ? » que la vie associative rayonne mais il est également à noter des actions individuelles par les administrés avec les initiatives suivantes :

- Alain, Guy, Dominique, Pascal et Valentin ont, ensemble, redonné vie à la **fontaine de la Ribière** en remettant au propre l'accès, le ruisseau et la fontaine elle-même et ils ne comptent pas en rester là !
- À **Sous-Faye** également Frédérique et Xavier ont nettoyé le lavoir
- Alain au **Mazaudoueix** a réouvert un **chemin** qui monte vers le massif de Chavanon

D'autres initiatives seraient à répertorier et mériteraient d'être citées, merci à toutes

celles et ceux qui agissent dans l'intérêt commun par leurs actions, que ce soit pour le patrimoine ou autre.



Panneau Pocket



La mairie de Saint Sulpice le Guérétois s'est équipée de Panneau Pocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une **application mobile** qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse: les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans une seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois diffuse sur Panneau Pocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.



EN PRATIQUE

Nos contacts



- **Téléphone mairie** : 05 55 52 34 05
- **Email** : mairie@stsulpicelegeretois.fr
- **Site internet** : www.saintsulpicelegeretois.fr
- **Facebook** : <https://bit.ly/3M17cav>

DANS VOS AGENDAS...

2024

- Octobre Rose : le **samedi 5 octobre 2024**
- Finale départementale du code de la route le **vendredi 29 novembre 2024** à partir de 19h00, salle polyvalente A. BOURLIAUD
- Gala d'accordéon, organisé par « la joie de vivre » le **samedi 19 octobre 2024** à partir de 14h salle polyvalente



2025

- Mars Bleu : le **samedi 22 mars 2025**
- Conférence santé sur les tiques, avec la collaboration du CPIE, le **vendredi 4 avril 2025** : accueil du public à partir de 18h ; Conférence à 18h30. Toutes les personnes présentes repartiront avec un kit de collecte de tiques, une fiche de suivi des piqûres ainsi que le Flyer explicatif. Une tombola permettra de gagner un lot tire-tiques.



La châtaigne, un parfum d'automne

Le comité des loisirs organise la **fête de la châtaigne** le **dimanche 13 octobre**, place de la Lavandière.

DIVERTISSEMENT...

Fruit de l'automne, la châtaigne est très nutritive. Elle est riche en fibres et en vitamine C. Ses usages sont multiples en cuisine et elle peut fournir une farine dépourvue de gluten... Ci-dessous, deux recettes délicieuses et faciles à faire.



Crème de châtaignes

- 1 kg de châtaignes
- 2 gousses de vanille
- 1 jus de citron
- 500 gr de sucre

Réalisation de la purée : plongez les châtaignes dans l'eau froide

et mettez sur feu doux. Comptez 10 minutes de cuisson après frémississement, égouttez, passez au presse purée.

Ajouter le reste des ingrédients et cuire ½ heure.

Confiture poires / châtaignes

- 850 gr de poires
- 350 gr de sucre
- 200 gr de châtaignes
- 1 jus de citron
- 1 gousse de vanille

Plongez les châtaignes dans l'eau froide et mettez sur feu doux. Comptez 10 minutes de cuisson après frémississement puis égouttez. Brisez-les ensuite entre vos doigts.

Pelez les poires, coupez-les en quartier, et mettez le tout dans la casserole avec les châtaignes.

Versez le sucre à feu très doux et remuez. Ajoutez également le jus de citron et la gousse de vanille grattée.

Enfermez les pépins et les épluchures de la poire dans une gaze ou un sachet de thé et placez le tout dans la casserole, remuez et portez à ébullition

Laissez frémir 2 minutes en remuant souvent puis transvasez la préparation dans un récipient et laissez reposer une nuit au frais.

Versez de nouveau la préparation dans une cocotte et laissez cuire environ 25 minutes à feu moyen en remuant souvent. La confiture doit être ni trop sèche ni trop liquide.

Retirez le sachet de pépins et versez la confiture dans les pots stérilisés, retournez-les jusqu'à ce qu'ils soient froids.

